



Le Chef de l'Etat dresse un bilan largement positif de sa mission effectuée à Washington aux États-Unis



Ce dimanche 18 décembre 2022, le Président de la République Son Excellence Évariste Ndayishimiye, accompagné de la Première Dame Son Excellence Angeline Ndayishimiye, est rentré d'une mission officielle à Washington où il avait pris part au sommet États-Unis-Afrique, qui s'est tenu du 13 au 15 décembre 2022.

Dans un point de presse qu'il a animé à son arrivée à l'aéroport international Melchior Ndadaye de Bujumbura, Son Excellence Évariste Ndayishimiye a dressé un bilan largement positif de ladite mission où il a eu l'occasion de partager l'expérience et la vision du Burundi en ce qui est de la promotion des secteurs agro-pastorale, environnemental, celui de la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, etc.

Le Président Ndayishimiye a également eu l'occasion d'échanger avec plusieurs hommes d'affaires américains qui se disent prêts à venir investir au Burundi dans divers domaines. A ce sujet, un fond américain d'investissement du secteur privé s'engage à intervenir en acceptant de prêter aux hommes d'affaires Burundais environ 450 millions de dollars pour des capitaux de démarrage notamment dans le secteur de l'industrie, surtout de transformation des produits agricoles et de l'élevage. Le Chef de l'Etat en profite pour appeler les investisseurs Burundais à collaborer étroitement avec ces investisseurs américains dans l'exécution des projets de développement.

Le Président de la République fait également savoir qu'en marge dudit sommet, il a échangé avec les partenaires du Burundi en matière de développement notamment ceux de la Banque mondiale ainsi que le Fond Monétaire International-FMI qui s'engagent à continuer son intervention dans le soutien du développement

Le Président de la République fait également savoir qu'en marge dudit sommet, il a échangé avec les partenaires du Burundi en matière de développement notamment ceux de la Banque mondiale ainsi que le Fond Monétaire International-FMI qui s'engagent à continuer son intervention dans le soutien du développement

Dans ce numéro:

page

Le Chef de l'Etat dresse un bilan largement positif de sa mission effectuée à Washington aux États-Unis

1

Modernisation du Stade Intwari, un honneur pour le Burundi

2

La Première Dame SE Angeline NDAYISHIMIYE a rencontré le Premier Ministre Japonais et d'autres représentants des organisations japonaises

3

Le sénat adopte deux importants projets de loi

4

Vers la redynamisation du groupe sectoriel Agriculture et Développement rural

6

Rutana/Makamba: le ministère en charge de la solidarité nationale appuie certaines coopératives

7

Communiqué de Presse no21 de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 21 décembre 2022

9

socio-économique du Burundi. A ce titre, la Banque Mondiale accepte de débloquer une enveloppe de 150 millions de dollars pour la construction des routes Bujumbura-Gitega et Bujumbura-Gitaza, et s'engage également à appuyer les programmes du Gouvernement Burundais en rapport avec la mise en valeur du sol, l'énergie, etc.

Le Chef de l'Etat Burundais, en sa qualité du Président en exercice de l'EAC, indique également que son séjour à Washington lui a aussi permis de rencontrer d'autres chefs d'Etat de la région pour échanger sur la situation

sécuritaire à l'Est de la RDC, étant donné que "la paix dans la région est une urgence absolue", dit-il. Son Excellence Evariste Ndayishimiye révèle que tous les Chefs d'Etat de la région sont unanimes que le M23 doit entamer le désengagement de ses forces qui sera suivi par le processus de leur réintégration et réinsertion, afin qu'une paix durable soit rétablie à l'Est de la République Démocratique du Congo.

(www.presidence.gov.bi)

Modernisation du Stade Intwari, un honneur pour le Burundi



La modernisation du Stade Intwari, en mairie de Bujumbura est un honneur pour le Burundi, une opération de dignité, a déclaré le Président de la République SE Evariste Ndayishimiye jeudi le 22 décembre 2022.

C'était à l'occasion des travaux communautaires de grande envergure organisés sur le chantier, et, auxquels ont participé le Premier Ministre, le Vice-président de la République et d'autres hauts cadres du pays ainsi que les opérateurs économiques et la population urbaine.

Selon un des ingénieurs concepteurs du chantier et le président du comité de pilotage, après la démolition de l'ancien stade, les travaux de construction viennent de durer trois mois moins huit jours et le délai de huit mois qui leur a été accordé pour terminer les travaux sera respecté si les matériaux de construction sont dispo-

nibles.

Quant aux normes, pas d'inquiétude à se faire, des experts de la CAF et même de la FIFA suivent de près ce chantier depuis sa conception et interviennent chaque fois que c'est nécessaire, a précisé un des concepteurs de ce chantier. Et d'ajouter que ce stade répondra donc aux normes internationales. Les équipes burundaises n'auront plus à se déplacer pour jouer les matchs internationaux, ce qui coûtait énormément cher au pays.

Le stade en construction aura dix mille places assises avec 25 portes, d'entrée, 9 pistes d'athlétisme, etc.

Pour le chef de l'Etat, c'est un grand honneur et un avantage énorme pour le Burundi de se doter d'un stade répondant aux normes internationales. Raison pour laquelle chaque citoyen burundais devrait y apporter sa pierre à l'édifice.

L'activité de ce samedi a été aussi marquée par un appel à contribution.

Des opérateurs économiques surtout ont promis des contributions pour faire avancer les travaux. Sur le champ, plus de 2.539.100.000 francs bu et plus de 15.320 sacs de ciment dont 12.000 par ITRACOM ont été promis. Le numéro de compte FFB stade intwari 04526120103-52 a été ouvert à la BANCOBU pour recevoir les contributions. Le souhait du chef de l'Etat est que le stade soit prêt pour accueillir les cérémonies de la fête du travail et des travailleurs du 1er mai 2023.

(www.rtnb.bi)

La Première Dame SE Angeline NDAYISHIMIYE a rencontré le Premier Ministre Japonais et d'autres représentants des organisations japonaises

La Première Dame du Burundi et Présidente de l'OPDD-Burundi s'est dirigée au Japon pour participer au Premier Sommet Economique des Femmes d'Asie, du Pacifique et d'Afrique, un sommet organisé par l'Association des Femmes de l'Association des

Echanges Economiques des Femmes de l'Asie, du Pacifique et d'Afrique (APA).

Le sommet qui s'est déroulé en date du 28 novembre au 1er décembre 2022 a vu la participation de quelques Premières Dames d'Afrique et autres délégations représentant les Premières Dames n'ayant pas pu prendre part audit sommet.

Dans son discours d'ouverture des travaux du sommet, Hon. FUKUYO Nakamori, Présidente de l'APA a précisé que ce sommet est une occasion à chaque Première Dame, mère de son pays, de partager, au-delà des frontières et des croyances religieuses, la volonté inébranlable de protéger à tout prix l'avenir prometteur des enfants.

La Première Dame du Burundi qui a prononcé son discours au premier jour du sommet a indiqué que l'avenir de nos enfants se trouve dans nos mains et que la coopération entre nos pays et nos institutions pourra contribuer à la bonne gestion de la stabilité alimentaire.

Au deuxième jour des activités du sommet, les Premières Dames ont échangé leurs opinions sur le système d'entraide en cas des catastrophes naturelles. Après les présentations et échanges entre les participants ces Premières Dames ont conclu sur la signature d'une déclaration commune. Dans cette déclaration, les Premières Dames se sont engagées entre autres « d'assurer la production durable des produits alimentaires et l'accès à une eau potable dont les enfants ont besoin pour survivre ».



En marge de ce sommet, Son Excellence Angeline NDAYISHIMIYE a accordé une interview à la chaîne de télévision japonaise NHK. C'était une occasion de s'exprimer en rapport avec ses interventions au sein de l'OPDD-Burundi et la

Fondation Bonne Action UMUGIRANEZA, principalement au sujet de la campagne "Malnutrition Zéro" qu'elle lancée en octobre 2020 et le Programme d'Alimentation Scolaire dont elle est la Marraine.

Le troisième jour du sommet était consacré aux activités de visite sur terrain notamment l'activité de plantation d'arbre au parc de Minuma dans la Préfecture de Saitama et la visite de l'Ecole Primaire Misonokita.

Au Parc de Minuma, le Vice- Gouverneur de la Préfecture de Saitama qui avait représenté le Gouverneur a indiqué que l'arbre planté a un triple symbole dont, (1) l'amitié entre l'Afrique et le Japon, (2) une marque de prévention des catastrophes naturelles et (3), le symbole des efforts de lutte contre les pénuries alimentaires.

La visite à l'Ecole Primaire de Saitama avait été organisée dans le cadre du Programme d'Alimentation Scolaire. Son Excellence la Première Dame qui est aussi Marraine dudit programme au Burundi a rencontré les élèves dans leurs classes et s'est entretenue avec eux en qualité de Mère. Les élèves lui ont posé plusieurs questions concernant le Burundi, son système éducatif et le programme d'alimentation scolaire.

En sa qualité de Marraine du Programme d'Alimentation Scolaire au Burundi, S.E Angeline NDAYISHIMIYE a servi le déjeuner aux élèves des classes de 3ème et 4ème de cette Ecole Primaire de Misonokita et elle s'est assise pour manger avec eux, ainsi faisant l'expérience d'une alimentation équilibrée et en quantité suffisante qu'il faut nourrir les enfants à l'école.

Au 4ème jour de des activités, la Première Dame du Burundi Son Excellence Angeline NDAYISHIMIYE a visité la Musée Historique d'Approvisionnement en eau pour voir la manière dont ce pays a pris les initiatives de recherche et stabilisation des sources d'eau depuis les années 1600 en utilisant pour d'abord des tuyaux en bois, ce qui a permis de changer l'image de la ville de Tokyo et la vie de sa population telle qu'elle se présente aujourd'hui.

En marge de ce Premier Sommet des Femmes d'Asie, du Pacifique et d'Afrique tenue à Tokyo, Son Excellence la Première Dame du Burundi a rencontré quelques autorités du pays dont premièrement l'Honorable NIKAI Toshihiro, ancien leader du Parti Libéral Démocratique, accompagné de l'ancien Ministre de Reconstruction du Japon, Mr. HIRASAWA Katsuei. Leurs échanges ont porté sur des appuis aux projets du Gouvernement du Burundi via la JICA, dont le fameux projet NERICA "New Rice for Africa" qui a fait de l'Egypte 1er producteur et de la Tanzanie 3è producteur du riz en Afrique. Honorable NIKAI a promis d'appuyer le Burundi dans ce secteur de riziculture une fois que le projet sera présenté.

Son Excellence la Première Dame a également rencontré Mme IMOTO Sachiko, Vice-Présidente de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale JICA, en compagnie du Directeur de Division Afrique Mr. EGAMI Masahiko. Au cours de cette rencontre qui a eu lieu au siège de la JICA, Son Excellence la Première Dame a d'abord remercié le Gouvernement

Japonais pour son appui au Gouvernement du Burundi via l'Agence Japonaise de Coopération Internationale, JICA. Elle a ensuite présenté brièvement les domaines ayant toujours besoin de financement.

Son Excellence Angeline NDAYISHIMIYE n'a pas manqué de présenter les projets prioritaires de l'Office de la Première Dame pour le Développement au Burundi (OPDD-Burundi) et ceux de la Fondation Bonne Action UMUGIRANEZA. Elle a évoqué principalement la campagne de lutte contre la malnutrition qu'elle a initiée en octobre 2020 ainsi que le programme d'alimentation scolaire au Burundi dont elle est la Mairaine. Madame IMOTO Sachiko a indiqué que les projets de Son Excellence la Première Dame qui rentrent dans la ligne d'action de JICA pourront être financés, surtout ceux en rapport avec la santé, le renforcement de capacité et l'éducation.

La visite au Japon s'est clôturée par l'audience du Premier Ministre de Japon Son Excellence FUMIO Kishida avec les Premières Dames ayant participé au Premier Sommet Economique des Femmes d'Asie, du Pacifique et d'Afrique et d'Afrique dont la Première Dame du Burundi Son Excellence Angeline NDAYISHIMIYE.

Dans ses propos, S.E le Premier Ministre Japonais a encouragé ces Premières Africaines pour leurs initiatives de développement. Il a réitéré la volonté du Gouvernement Japonais de renforcer les relations diplomatiques avec l'Afrique. **(Présidence)**

Le sénat adopte deux importants projets de loi

Le Sénat burundais a analysé jeudi le 22 décembre 2022, deux projets de loi, l'un portant ratification de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement de la République du Burundi, l'autre portant modification de la loi N° 1/28 du 23/08/2006 portant Statut général des Fonctionnaires.



Les deux séances étaient marquées respectivement par la présence du ministre des infrastructures, de l'équipement et des logements sociaux et celui de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi qui avaient représenté le Gouvernement pour présenter ces projets de loi et éclairer les sénateurs sur les aspects les

plus importants.

Dans son exposé des motifs, le ministre en charge des infrastructures M. Dieudonné Dukundane a indiqué que la RDC qui compte 90 millions d'habitants constitue un grand marché potentiel pour les exportations burundaises et pourrait redresser la balance commerciale du Burundi qui reste encore déficitaire.

Le Ministre en charge des infrastructures a précisé que pour faciliter le commerce transfrontalier avec la RDC, le pays compte construire un grand marché moderne et 4 ponts sur la frontière commune avec la RDC et réhabiliter ceux déjà existants.

Après avoir analysé ce projet de loi portant ratification de l'accord commercial entre la RDC et le Burundi, et ayant obtenu des éclaircissements nécessaires, les sénateurs ont adopté à l'unanimité ce projet de loi.

De son côté, le ministre en charge de la Fonction Publique Déo Rusengwamihigo a indiqué que ce projet de loi visant la refonte du statut général des Fonctionnaires va intégrer les réformes prévues par le Programme National de Réforme de l'Administration. Objectif : résoudre certaines irrégularités dans la Fonction Publique, notamment la formulation d'une politique de gestion des performances dans le secteur public qui sert de base à la reconnaissance du mérite et à la sanction de l'inefficacité en substi-

tuant à l'actuel système de notation, la classification des emplois qui est un outil de retour à l'équité salariale ainsi que la formulation d'une nouvelle politique salariale. Celle-ci pourrait permettre à la fois le retour à l'équité et une différenciation partielle des rémunérations en fonction des résultats.

Les sénateurs en tant que représentants du peuple ont laissé entendre que ce projet de loi devrait être présenté pour adoption après avoir trouvé solution aux revendications des syndicats du ministère de la santé publique.

En réaction à cette observation, le Ministre Déo Rusengwamihigo a fait savoir que les revendications de ces syndicats du ministère de la santé publique ne sont pas fondées, expliquant qu'ils font un revirement de dernière minute alors qu'ils étaient satisfaits des clauses de ce projet de loi dans les séances d'explication auxquelles ils étaient conviés. Il a précisé par ailleurs que le Gouvernement va s'en tenir au cadre et à l'intérêt général mais que les ces syndicats continueront à être entendus.

Après les amendements de fond et de forme et après avoir obtenu des éclaircissements sur les aspects les plus importants, les sénateurs ont adopté ce projet de loi à l'unanimité. (www.rtnb.bi)

Les principes de gouvernance démocratique, un impératif pour la bonne marche de la commune

Les séances de concertation organisées par le Sénat burundais dans tout le pays avec les Gouverneurs de provinces, les administrateurs communaux et les membres des bureaux des conseils communaux sur les principes de la gouvernance démocratique au niveau local se sont clôturées ce mercredi 21 décembre 2022. Ces séances de concertation avaient pour objectif d'asseoir plus de bonne gouvernance dans l'administration communale.

Selon le 2ème Vice-président du sénat burundais, les communes sont confrontées à plusieurs défis qu'elles sont invitées à relever et appelle les administrateurs communaux et les bureaux des conseils communaux à perfectionner leurs missions.



Dans les provinces du Nord, le 2ème Vice-président du Sénat Honorable Cyriaque Nshimirimana estime

que les membres des conseils communaux ont besoin d'un renforcement de capacités sur le manuel de procédure administrative et financière de la commune, un renforcement de capacités sur la loi communale et sur le guide de l'élu local.

Il a expliqué qu'à l'exception du président du conseil communal et son Vice-président ainsi que l'administrateur communal qui ont reçu une formation sur ces outils d'administration, les membres du conseil communal ne sont jusqu'à présent formés. "Cela a tendance à inciter les membres des conseils communaux à ne pas s'entendre avec les administrateurs communaux car ils ne savent pas quel est le cahier de charge du conseil communal et quel le cahier de charge de l'administrateur communal.

Ce qui entraîne souvent des chevauchements, l'un tendant à accomplir les missions de l'autre, et cela crée des malentendus", a souligné le 2ème Vice-président du sénat.

Un autre défi constaté est lié au fait que les membres des conseils communaux qui habitent loin des communes qu'ils représentent éprouvent des difficultés de participer dans les réunions des con-

seils communaux par distance, par moyens de déplacement non sûrs et par l'insuffisance du jeton de présence qui ne permet pas de payer le ticket aller-retour.

Le dernier défi constaté, selon le 2ème Vice-président du Sénat concerne certaines activités de la commune qui ne sont pas incluses dans les PTBA communaux. Cela entraîne des problèmes pour les administrateurs communaux de les ménager, car ça exige une révision budgétaire ce qui est difficile avec l'approche budget-programme. A ce sujet, le 2ème Vice-président du sénat a promis de soumettre cette question à leur hiérarchie pour une meilleure solution.

Le 2ème Vice-Président du Sénat conseille aux Administrateurs communaux de consulter chaque fois le manuel de procédure administrative et financière de la commune et la loi communale.

En cas de difficulté, il les invite à contacter le bureau du conseil communal pour qu'ils puissent avoir une lecture commune et à être en contact régulier avec les gouverneurs des provinces pour certaines orientations (www.rtnb.bi).

Enabel participe au processus du développement du Burundi

Dans le cadre d'assurer le suivi-évaluation des réalisations de l'Enabel au Burundi, l'agence de coopération entre le Burundi et le Royaume de la Belgique, le Gouvernement du Burundi, à travers le Ministère des affaires Etrangères et de la coopération au développement, a envoyé une délégation pour effectuer des visites sur terrain. La délégation était guidée par un Haut Cadre du Ministère chargé du suivi des dossiers de l'Europe et les Organisations Internationales basées en Europe Ambassadeur Ernest NIYOKINDI.

Au cours de la première visite qui a été effectuée le 20 décembre 2022 en province de Muramvya, la délégation a visité le centre de santé Kiganda, le centre de santé de Muramvya et l'hôpital de Kiganda qui ont été implantés par l'Enabel. Comme l'a indiqué le médecin Directeur de la Province sanitaire de Muramvya Dr. Polycarpe



NDAYIKEZA, l'Enabel contribue concrètement dans le secteur de la santé publique dans la province de Muramvya.

Quant à la deuxième visite effectuée le 21/12/2022 en province de Cibitoke, la délégation a remarqué pas mal de réalisations de l'Enabel dans cette province. La délégation a d'abord visité le Centre de Métier Pro-



professionnel Karurama ayant la filière de mécanique, maçonnerie, couture, soudure, plomberie, menuiserie, TIAA et électricité. Ensuite elle s'est rendu à la prise d'eau sur la rivière Nyamagana où l'Enabel a implanté un barrage d'irrigation en vue d'arroser

les champs de la population de la province de Cibitoke proche de cette rivière Nyamagana. La délégation a enfin visité la Coopérative ABAJAMUGAMBI. Cette Coopérative s'occupe de culture du riz. Elle salue le don de l'Enabel d'une machine très moderne pour l'épluchage du riz et son appui en termes de bâtiment et la présence des canaux d'irrigation en provenance ce barrage pour leurs champs de riz, qui facilitent l'accès à l'eau même pendant la saison sèche.

Signalons que les relations d'amitié et de coopération entre le Burundi et le Belgique datent de 1963 avec la signature de la Convention Générale et d'Assistance Technique et qu'elles vont bon train.

(Rédaction-MAECD)

L'association des femmes de la diaspora burundaise préoccupée de consolider la solidarité

Comme elle a mis en avant la solidarité et la cohésion sociale, l'association des femmes de la diaspora burundaise a organisé, le 22 décembre 2022, une activité de venir en aide certaines familles indigentes de la commune Muha en Mairie de Bujumbura.

Dans cette activité, cette association, représentée par Madame Sonia Ninahazwe, a octroyé des Cartes d'Assurance Maladie (CAM) à 300 familles indigentes. Dans son mot de circonstance, Madame Sonia a fait savoir que cette association a décidé d'organiser cette activité dans le cadre de participer au processus du développement du Burundi, étant donné que la bonne santé de la population est l'un des fondements du développement durable du pays. Elle a également indiqué que cette association a décidé d'agir ainsi dans le but de partager la joie de Noël avec les consœurs les plus démunies du Burundi en leur offrant la possibilité de bénéficier des soins de santé pendant



une période d'une année.

Au nom de ces familles indigentes et en son nom propre, l'Administrateur de la Commune MUHA, Madame Devotte Ndayisenga a vivement remercié cette association pour sa bonne initiative de supporter les indigents. Elle a également indiqué qu'elle était satisfaite du fait que ces femmes mettaient

en œuvre ce qu'elle leur avait demandé au moment de l'ouverture officielle de leur association. Madame Ndayisenga n'a pas manqué à les encourager à manifester toujours la solidarité envers leurs frères et sœurs burundais en général, et spécialement à la population de la Commune MUHA, surtout que cette association a son siège au Quartier Kinanira de cette Commune.

(Rédaction-MAECD)

Vers la redynamisation du groupe sectoriel Agriculture et Développement rural



Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage en collaboration avec l'Ambassade des Pays-Bas au Burundi a organisé vendredi le 16 décembre 2022, une réunion technique des partenaires au développement qui interviennent dans le domaine de l'environnement, de l'agriculture et l'élevage pour la redynamisation du groupe sectoriel Agriculture et Développement rural.

Selon le Ministre en charge de l'agriculture Dr Sanctus Niragira qui a ouvert cette réunion, le secteur agricole revêt une grande importance pour l'économie burundaise au moment où le secteur agricole contribue à hauteur de 39.6 % au PIB, offre 84% d'emplois, fournit 95% de l'offre alimentaire et constitue le principal pourvoyeur de matière première à l'industrie agricole.

Cependant, a-t-il dit, le développement du secteur environnemental, agricole et de l'élevage burundais a été longtemps caractérisé par de faibles performances liées à une faible productivité, l'inadéquation entre la production agricole et la demande alimentaire de la population sans cesse croissante, la faible implication du secteur privé et l'administration, le manque de technologies et d'infrastructures post-

récoltes, ainsi que la faible prise en compte des aspects environnementaux.

Eu égard à ces défis, le Gouvernement du Burundi à travers le Ministère en charge de l'agriculture s'est doté d'un Document d'Orientation de la Politique Environnementale Agricole et de l'Élevage (DOPEAE) afin de promouvoir les innovations et faire de l'agriculture le levier de développement des autres secteurs.

Cette politique s'inspire du Plan National de Développement (PND2018-2027) et se fonde sur le principe que « Chaque burundais doit avoir suffisamment à manger en qualité et en quantité et avoir des surplus pour la commercialisation », sans compromettre l'environnement, a poursuivi le Ministre Niragira Santus. Cette réunion de redynamisation du Groupe Sectoriel Agriculture et Développement rural (GSADR) est très bénéfique pour le pays étant donné que ce groupe constitue un cadre de coordination et d'échange permettant une synergie pour plus d'impacts dans leurs interventions.

Quant à l'Ambassadeur des Pays-Bas au Burundi M. Joroen Steeghs, il a remercié le Gouvernement du

Burundi qui leur a fait confiance dans la relance des activités du GSADR. Il a fait savoir que cette réunion a pour objectif la prise de contact et d'orientation des missions du GSADR qu'il faut étoffer de contribution. Selon toujours l'ambassadeur Joroen Steeghs, le groupe sectoriel est dans l'esprit de l'agenda de la déclaration de Paris dans le cadre de la gestion efficace de l'aide, l'élément constitutif de base du groupe de coordination des partenaires (GCP).

C'est dans ce cadre de référence à travers lequel ils peuvent assurer le suivi de la mise en œuvre des stratégies et politiques nationales de développement à travers les secteurs d'intervention.

L'Ambassadeur des Pays-Bas au Burundi a également indiqué que le GSADR traite tous les aspects techniques liés à l'élaboration et au suivi des stratégies sectorielles. La réunion se ferait pour l'équipe technique une fois les deux mois et au niveau de la coordination une fois les 3 mois.

L'Ambassadeur des Pays-Bas au Burundi s'est réjoui du renouvellement de la confiance pour la coprésidence de ce groupe. Les Pays-Bas ont déjà joué le rôle avant la suspension des réunions du GSADR en 2015.

L'Ambassadeur des Pays-Bas au Burundi Joroen

Steeghs a réitéré son ferme engagement pour œuvrer avec ses collègues partenaires au développement afin de cheminer ensemble dans la bonne coordination des interventions afin de créer la synergie pour l'accomplissement effectif de leurs missions. Au cours de cette réunion, les participants ont mis en place les sous-groupes sectoriel où la présidence doit être assurée par les cadres du ministère alors que la coprésidence est assurée par un des partenaires au développement intervenants. Ils ont également mené des échanges et débats sur la faisabilité de cette redynamisation sectorielle Agriculture et développement rural et ont eu un compromis sur 5 sous-groupes sectoriels. Dans les divers, les participants ont voulu savoir la position du gouvernement face à la flambée inquiétante des prix des denrées alimentaires sur le marché local. Le ministre en charge de l'agriculture a répondu que la première solution est d'augmenter la production mais qu'avant d'arrêter des stratégies à cet effet, le gouvernement est en train d'arrêter des stratégies en vue de casser les prix des denrées alimentaires sur le marché local dont la détaxation de certains produits alimentaires. (www.rtnb.bi)

Rutana/Makamba: le ministère en charge de la solidarité nationale appuie certaines coopératives



à la distribution des porcins aux coopératives dans les provinces Rutana et Makamba. Ces activités étaient dirigées par le Secrétaire permanent au Ministère en charge de la solidarité nationale Monsieur Pontien Hatungimana qui avait représenté le ministre.

En province de Rutana, c'est la coopérative des Femmes Intwari qui a reçu 30 porcins et en province Makamba la coopérative

dénommée « **Shariza Igisagara** » de Makamba a obtenu 30 porcins.

Le Ministère en charge de la Solidarité Nationale a procédé vendredi le 23 décembre 2022

Dans son mot de circonstance, le Secrétaire permanent au Ministère ayant la solidarité nationale dans ses attributions a fait savoir que l'objectif du ministère est d'appuyer les coopératives modèles pour qu'après production, elles créent d'autres coopératives regroupant les personnes vulnérables à travers une chaîne de solidarité. Il a alors demandé aux bénéficiaires de travailler en collaboration avec les administratifs et les vétérinaires pour veiller à la santé de ces animaux.

Quant aux bénéficiaires, ils ont exprimé leur sentiment de gratitude et leur engagement à répondre à l'appel lancé par le ministère en charge de la solidarité pour multiplier les porcs sur toutes les collines de

leurs localités.

Monsieur Pontien Hatungimana a terminé sa descente en visitant l'orphelinat « **Uwimana Makamba** » dans le but de souhaiter les joyeuses fêtes de Noël et de nouvel an 2023 aux orphelins de cet établissement.

Il s'était muni d'une aide de 300 kg de riz, 200 kg de haricots, 50 kg du sucre, des jus, etc.

(www.rtnb.bi)

La société Musumba Steel contribue à la réduction du chômage



conitaires en quête d'emploi, en vue d'accroître leur compétitivité sur le marché du travail. Et de préciser qu'il s'agissait aussi d'appuyer le gouvernement dans son programme de réduction du chômage au sein de la jeunesse.

Côté Gouvernement, Monsieur Vital Niyonkuru, directeur de l'Agence Burundaise pour l'Emploi des Jeunes ABEJ, il a remercié et encouragé

La Société Musumba Steel a remis vendredi le 23 décembre 2022 des certificats de stage professionnel à 28 jeunes qui ont passé 6 mois de stage dans différents services : Informatique, maintenance, production, ressources humaines, électricité, comptabilité, facturation, ventes, etc.

Musumba Steel, membre de Musumba Holding, est une société qui produit les matériaux de construction métalliques. Le Directeur Général de Musumba Steel, Monsieur Donatien Ngendakumana a fait savoir qu'en organisant ces stages professionnels, la société s'est donnée pour mission de renforcer les capacités des lauréats des universités et écoles se-

la Société Musumba Steel pour ces stages professionnels qu'elle organise à l'endroit des jeunes, et appelle les autres sociétés à faire de même, pour que les jeunes puissent acquérir les connaissances et l'expérience requises pour être embauchés ou créer eux-mêmes des emplois.

Précisons que Musumba Steel, organise ce genre de stage deux fois par an, chaque stage dure six mois, et des fois elle embauche certains de ces stagiaires. (www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°21 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2022**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 21 décembre 2022, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui a eu lieu le mercredi 14 décembre 2022, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Projet de décret portant mise en œuvre de la loi organique n°1/02 du 23 janvier 2021 portant modification de la loi organique n°1/13 du 12 juin 2019 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature, présenté par la Mnisre de la Justice.**

Le Conseil Supérieur de la Magistrature est un organe qui veille à la bonne administration de la Justice. Il est le garant de l'Indépendance des magistrats du siège dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature est la plus haute instance disciplinaire de la magistrature. Il connaît des plaintes des particuliers ou de l'ombudsman concernant le comportement professionnel des magistrats ainsi que des recours des magistrats contre des mesures disciplinaires ou des réclamations concernant leur carrière.

Ainsi, dans le but de faire fonctionner le Conseil Supérieur de la Magistrature, la loi organique n°1/02 du 23 janvier 2021 portant modification de la loi organique n°1/13 du 12 juin 2019 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature a été promulguée.

Parmi les missions du Conseil Supérieur de la Magistrature figurent celles de:

- Statuer sur les plaintes des particuliers ou de l'Ombudsman concernant tant le comportement professionnel des magistrats que les mal jugés manifestes coulés en force de chose jugée ;
- Contrôler la qualité des jugements, arrêts et autres décisions judiciaires dénoncés ou portés à la connaissance du Conseil ainsi que leurs mesures d'exécution.... ;

C'est en conformité avec ces missions que les particuliers ont massivement saisi le Conseil Supérieur de la Magistrature en invoquant le mal jugé manifeste dans des décisions judiciaires coulées en force de chose jugée qu'ils ont attaquées.

La question qui s'est posée est en rapport avec les modalités pratiques à entreprendre pour statuer sur ces plaintes des particuliers.

En effet, statuer sur les plaintes des particuliers en rapport avec le mal jugé manifeste revient à rendre justice, ce qui implique la mise en jeu des principes fondamentaux qui doivent guider un procès équitable, entre autre la tenue des audiences publiques pour entendre les parties au procès, l'audition des témoins en audience publique, l'accomplissement des formalités requises pour qu'il y ait tenue des audiences publiques, etc...

Or, le Conseil Supérieur de la Magistrature n'a pas de compétence légale lui permettant de fonctionner comme les Cours et Tribunaux.

C'est pour cette raison que la nécessité de mettre en place un décret qui détermine la nature et la forme des décisions du Conseil Supérieur de la Magistrature s'impose.

Après analyse, le Conseil des Ministres a constaté que le dossier nécessitait une analyse technique beaucoup plus approfondie et l'a retourné.

2. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord relatif à l'exemption de visas pour les détenteurs des passeports diplomatiques, de service et spéciaux entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Royaume du Maroc**
3. **Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord portant création de la Commission mixte de coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Royaume du Maroc**

Ces projets ont été présentés par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

Le projet de loi portant ratification de l'accord relatif à l'exemption de visas pour les détenteurs des passeports diplomatiques, de service et spéciaux est proposé dans le souci de renforcer les liens bilatéraux d'amitié et de coopération, de développer et d'étendre leur champ de coopération, conformément à l'Accord-Cadre de Coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Royaume du Maroc, signé le 25 octobre 2010, à Rabat au Maroc.

Cet accord relatif à l'exemption de visas pour les détenteurs de passeports diplomatiques, de service et spéciaux a été, quant à lui, signé en date du 19 octobre 2022.

En ratifiant cet Accord, le Burundi aura contribué à la mise en œuvre du Traité de 1991 instituant la Communauté Economique Africaine, dont le Burundi et le Maroc sont membres, ainsi que dans la mise en œuvre de l'Accord-Cadre précité.

S'agissant de **l'accord portant création de la Commission mixte de coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Royaume du Maroc**, sa ratification servira de base pour les négociations et la conclusion des accords sectoriels en vue de développer des relations équilibrées au profit des deux peuples.

Après échange et débat, les deux projets ont été tous **adoptés**.

4. Note sur l'inspection des Facultés de Médecine du Burundi par la Communauté de l'Afrique de l'Est, présentée par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

La 3^{ème} inspection conjointe des Facultés de Médecine et des hôpitaux universitaires de la République du Burundi a été réalisée par une équipe conjointe d'experts techniques des Conseils nationaux de l'Ordre des Médecins des États partenaires de l'EAC du 2 au 3 novembre 2022. Une telle inspection conjointe avait déjà été effectuée en République d'Ouganda, en République du Kenya, en République Unie de Tanzanie et en République du Rwanda.

Cette activité a été organisée conformément à une directive de la 19^{ème} réunion ordinaire du Conseil sectoriel des Ministres des Etats membres de l'EAC ayant la Santé dans leurs attributions.

L'exercice d'inspection vise à établir la conformité des universités aux normes et directives régissant les écoles de médecine et médecine dentaire de la Communauté de l'Afrique de l'Est,

en vue d'améliorer les services et de promouvoir l'harmonisation de l'enseignement et de la formation universitaire dans la région.

De plus, l'inspection visait à vérifier l'état de mise en exécution des recommandations de la 2^{ème} inspection conjointe.

Les inspecteurs ont utilisé un outil d'évaluation préétabli et signé conjointement par les Etats membres de l'EAC et qui comprend notamment les principaux domaines d'évaluation ci-après :

- La gouvernance et la gestion ;
- Les programmes académiques ;
- Les infrastructures et équipements ;
- Les ressources humaines ;
- La vie estudiantine ;
- Le suivi et l'évaluation des programmes ;
- La recherche et l'innovation.

Les critères d'appréciation sont les suivants :

- Une note inférieure à 50% signifie qu'il n'y a pas conformité aux normes et la recommandation est la fermeture de la Faculté.
- Une note située entre 50% et 80% signifie qu'il y a conformité partielle aux normes et la recommandation est une réinspection dans trois à six mois.
- Une note située entre 80% et 100% signifie qu'il y a conformité aux normes minimales et la recommandation est de poursuivre l'amélioration et le maintien des normes

Comme résultats aux trois Universités du Burundi inspectées:

- L'Université Espoir d'Afrique a obtenu 62,5%
- L'Université du Burundi a obtenu 58 %
- L'Université de Ngozi a obtenu 50,5 %

Ces Universités ont partiellement respecté les normes et directives régionales pour l'inspection et la reconnaissance des Facultés de Médecine et des hôpitaux universitaires dans les États partenaires de l'EAC. Elles seront réévaluées dans 6 mois aux frais de ces Universités.

Au cours de l'analyse de la note, le Conseil des Ministres a formulé les observations et les recommandations suivantes:

- Elaborer un état des lieux de l'exécution des recommandations de la Commission ainsi qu'un plan de leur mise en œuvre en commençant par les plus faciles ;
- Inventorier les outils d'évaluation utilisés par la Commission, notamment les textes et mettre à jour ceux qui doivent l'être ;
- Identifier toutes les structures disposant de laboratoires et autres équipements utiles pour le pays pour les mettre à contribution en cas de besoin;
- En plus de la Faculté de Médecine à doter de laboratoires, procéder de même pour les autres facultés qui en ont besoin pour se conformer aux normes exigées;
- Elaborer des plans pour des laboratoires modernes pour qu'à la prochaine inspection, il y ait eu au moins un début d'exécution ;
- Faire recours aux enseignants spécialisés retraités pour combler le déficit en enseignants;
- Activer la diplomatie pour avoir des enseignants-coopérants ;
- Chercher des enseignants dans le cadre régional, en l'occurrence la Communauté Est Africaine, comme solution à la carence des enseignants ;
- Rendre le Centre Hospitalo Universitaire de Kamenge un hôpital réellement universitaire, par la révision des textes qui le régissent ;
- Identifier les personnes répondant au profil exigé pour qu'elles dirigent les départements à la Faculté de Médecine ;
- Plaider auprès du Royaume d'Arabie Saoudite pour qu'elle mette en œuvre la promesse de la réhabilitation du Centre Hospitalo Universitaire de Kamenge ;
- Chercher plus de bourses à l'étranger dans les domaines clés pour le pays et étudier des stratégies pour faire rentrer les Burundais qui font des études à l'étranger et qui ont tendance à y rester.

5. Note sur l'organisation de la session ordinaire du Conseil de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), présentée par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une institution intergouvernementale née de la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement de gérer durablement et de manière concertée les ressources forestières de leurs pays respectifs.

La présidence de la COMIFAC est assurée par un des pays membres de l'institution pour un mandat de deux ans.

La République du Burundi se prépare à assurer pour la deuxième fois la présidence de la COMIFAC. En effet, le Burundi a assuré cette présidence durant la période de 2015 à 2016. Conformément à son Traité constitutif, le financement de la COMIFAC est assuré par une contribution obligatoire des Etats membres. Tout Etat qui ne remplit pas ses obligations

financières perd son droit de vote ainsi que tout appui de l'Organisation, jusqu'à la régularisation des arriérés.

Même si le Burundi a déjà contribué pour un montant non négligeable à la COMIFAC, il enregistre des arriérés. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a déjà conclu un accord de liquidation de ces arriérés sur une échéance de 10 ans, à partir de l'exercice budgétaire 2022-2023.

Le Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, a convoqué le onzième Conseil des Ministres de la COMIFAC en date du 13 janvier 2023 à Bujumbura.

Il est prévu qu'en marge de la réunion ordinaire du Conseil des Ministres, il y ait passage de témoin entre le Président en exercice sortant, le Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun et le Président en exercice entrant, le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Burundi.

Pour la réussite de l'évènement, un comité d'organisation doit être mise en place.

Après échange sur la Note, le Conseil des Ministres a recommandé ce qui suit :

- Collaborer avec le Ministère en charge des finances pour le remboursement échelonné des arriérés de contributions dues par le Burundi;
- Mettre à contribution le Comité National des Fêtes pour une bonne réussite de l'évènement ;
- Faire une budgétisation détaillée sur les dépenses que le Burundi est appelé à supporter et les exprimer en Francs burundais.
- Veiller à ce que les hôtels n'exagèrent pas dans la hausse des prix des chambres quand ce genre d'activités sont organisées dans le pays.

6. Note sur le dossier ABUTIP et la poursuite du projet « TWIGE NEZA » mis en œuvre par l'ABUTIP, présentée par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique

L'ABUTIP a été créée dans le cadre de l'exécution des travaux publics afin de générer les emplois à haute intensité de main d'œuvre et faire participer les petites et moyennes entreprises nationales.

A cet effet, l'ABUTIP a déjà exécuté plusieurs projets en matière de construction des pavées, des écoles, des centres de santé, des marchés, des centres jeunes, de protection des rivières, etc... ;

En date du 15 juin 2022, le Conseil des Ministres a analysé une Note sur le statut de l'ABUTIP et sa tutelle et a formulé les observations suivantes :

- Au regard des lois en vigueur dans le pays, l'ABUTIP existe de façon irrégulière ;
- Il est nécessaire d'encadrer l'ABUTIP pour qu'elle clôture ses activités ;
- L'encadrement de l'ABUTIP sera fait par le Ministre de l'Intérieur appuyé par les Ministres des Finances, des Infrastructures et de la Justice. La Primature assurera la coordination ;
- L'encadrement de l'ABUTIP prendra fin avec la clôture du dernier projet en cours d'exécution ;
- Tous les dossiers litigieux doivent être rassemblés pour procéder aux enquêtes nécessaires et établir les responsabilités.

C'est dans ce cadre qu'une équipe a été mise en place pour faire le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations. Au cours de son travail, l'équipe mise en place est aboutie aux conclusions suivantes :

- Au regard du cadre légal, l'ABUTIP existe d'une façon irrégulière car sa composition viole la loi portant cadre organique des Associations sans But Lucratif.
- L'ABUTIP dispose d'une seule source de financement à savoir les honoraires perçus sur le coût de financement des projets financés par les Partenaires au Développement. En considérant que l'ABUTIP ne dispose pour le moment que d'un seul projet, ses charges mensuelles, en plus des arriérés de salaires, les honoraires du seul projet « TWIGE NEZA » financé par l'Agence Française de Développement ne pourront pas suffire pour les couvrir .
- La crainte qui était exprimée selon laquelle la radiation de l'ABUTIP pourrait entraîner l'arrêt des financements des partenaires n'est plus d'actualité car même l'Agence Française de Développement est disposé à entrer en pourparlers avec le Ministère de l'Education Nationale en vue d'un changement de mode opératoire pour la mise en œuvre des constructions déléguée à l'ABUTIP. Aussi, l'ABUTIP a anticipé en accueillant favorablement la possibilité de l'identification d'un autre maître d'ouvrage déléguée capable de mettre en œuvre les constructions dans les délais impartis du projet.

Tenant compte de la situation juridique et financière de l'ABUTIP et les répercussions que cette situation peut avoir sur l'exécution des projets d'une part, et la responsabilité de l'Etat d'autre part, les mesures suivantes sont proposées:

- Au lieu d'assurer l'encadrement de l'ABUTIP jusqu'à la clôture des activités du dernier projet en cours d'exécution, le Ministère en charge de la gestion des Associations Sans But Lucratif devrait procéder à la suppression immédiate l'ABUTIP de la liste de ces associations enregistrées au Burundi par le retrait de son agrément et à l'arrêt de toutes ses activités ;
- Suspendre immédiatement tous les retraits sur les comptes de l'ABUTIP afin d'éviter un surendettement ou un détournement éventuel ;
- Amorcer immédiatement la procédure de liquidation ;
- Résilier le contrat que le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique a signé avec l'ABUTIP de contrôler une partie des travaux du projet « TWIGE NEZA », financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et que l'UNICEF prenne en mains la poursuite des travaux.

7. Divers

- Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a présenté une note sur la demande de poteaux électriques par la société BTP pour le compte de la REGIDESO et l'ABER. Il a indiqué que cette société avait demandé une quantité de 7000 poteaux mais qu'il s'est avéré que l'OBPE à qui la demande avait été adressée ne pouvait pas avoir cette quantité dans les boisements qu'il gère.

Au regard de la situation actuelle des boisements de l'Etat, les arbres répondant aux caractéristiques exigées pour les poteaux deviennent de plus en plus rares, d'où la note suggère d'envisager d'autres voies comme l'utilisation des poteaux métalliques ou en béton armé ou faire recours aux boisements des privés.

Compte tenu du fait que le dossier nécessite un débat approfondi et une décision, le Conseil des Ministres a demandé au Ministre concerné d'amener le dossier comme point à inscrire à l'ordre du jour en bonne et due forme.

- Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique a informé le Conseil des Ministres sur l'éligibilité du Burundi au Guichet Fragilité, Conflits et Violences (FCV) de la Banque Mondiale.

Il a indiqué qu'outre les allocations et les guichets de l'IDA auxquels le Burundi avait accès, un nouveau guichet auquel le Burundi est éligible a été porté à la connaissance du Gouvernement. Il s'agit du guichet « Fragilité, Conflit et Violence(FCV) » qui offre des ressources additionnelles importantes de l'IDA à un petit nombre de pays qui ont des politiques publiques/stratégies et programmes de développement qui s'attaquent aux facteurs de fragilité, de conflit et de violence.

Le Burundi est entrain de travailler pour remplir le critères indispensables à son éligibilité et est sur la bonne voie, ce qui permettra de mobiliser des ressources additionnelles d'environ 240 millions de dollars pour une période de 3 ans.

- Pour terminer, Son Excellence le Président de la République a annoncé que la croisade religieuse de fin d'année sera organisée du 26 au 31 décembre 2022 en Commune Vumbi dans la Province de Kirundo.

Il a également parlé des travaux de construction du Stade Intwari et a appelé chacun à contribuer selon ses possibilités pour que ce stade soit opérationnel comme prévu à partir de juin 2023.

Pour terminer, Son Excellence le Président de la République a souhaité aux membres du Gouvernement une bonne Fête de Noël ainsi que les meilleurs vœux pour le Nouvel An 2023.

Fait à Bujumbura, le 21 décembre 2022

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi